

# COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2016

## **Engagement de Merico Delta Print au Pacte Mondial**

Honorable Secrétaire-Général,

Par cette lettre, j'ai l'honneur de vous confirmer que MERICO DELTA PRINT soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes, dans notre zone d'influence, et de les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires. Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les objectifs du millénaire pour le développement.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication de progrès (COP), un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

Adhérent au Pacte Mondial de l'ONU depuis 2004, notre dernière communication a été réalisée en septembre 2013.

Plus que conscient de l'importance que revêtent les valeurs du Pacte Mondial, nous nous engageons à communiquer annuellement à la date anniversaire, l'ensemble des actions réalisées au cours de l'année pour améliorer les bonnes pratiques.

Veillez croire, Honorable Secrétaire Général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Hervé Lacroix



Directeur Général Opérationnel

## Droits de l'Homme

*Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;*

*Principe 2 : A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.*

**N**otre site de production est implanté en France, nos marchés ainsi que ses partenaires de la « Supply Chain » (fournisseurs, clients, sous-traitants, ...) sont majoritairement ancrés en France même si deux de nos fournisseurs sont européens (Finlande et Portugal).

**N**os « valeurs » en la matière sont cadrées par la Constitution qui s'appuie sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi que les réglementations françaises et européennes, ce qui limite fortement les risques de violation des droits de l'homme, directs ou indirects.

**D**epuis plus de 10 ans, notre soutien au Pacte Mondial fait l'objet d'une communication auprès de nos parties prenantes, au travers de divers supports :

- Intranet,
- internet
- Plaquettes de présentation de l'entreprise,
- Réunions de progrès,
- Charte qualité envoyée à nos fournisseurs (cf annexe jointe), ...

### Actions:

#### **Merico :**

- Respecte l'intégrité des personnes qui composent sa sphère d'influence
- Respecte les droits humains dans son système de management
- Aucun acte contraire aux Droits de l'Homme n'a été engagé par Merico

**DROITS  
DE L'HOMME**

## Conditions de Travail

*Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;*

*Principe 4 : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;*

*Principe 5 : L'abolition effective du travail des enfants ;*

*Principe 6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.*

L'Homme étant au cœur de nos préoccupations, Merico :

- S'engage à ne pas recourir à toute forme de travail forcé ou obligatoire
- S'efforce de protéger la totalité de ses salariés en matière d'hygiène, de sécurité, de harcèlement et de pénibilité au travail
- S'engage à ne pas recourir à de la main d'œuvre de moins de 16 ans comme le stipule le code du travail
- Favorise la polyvalence : réalisation de 181 jours/homme de formation interne en 2015
- Valorise la promotion interne : en 2015/2016, 10% des collaborateurs ont été inscrits dans un parcours de promotion interne
- Lutte quotidiennement contre les accidents du travail :
  - 1 accident de travail constaté en 2015 (sans arrêt de travail)
  - 1 accident de travail constaté à ce jour en 2016
  - Mise à disposition d'équipements de protection individuelle :
    - 100% des collaborateurs de nos ateliers sont équipés de :
      - de chaussures de sécurité renouvelées tous les ans (et entre temps si besoin),
      - bouchons d'oreilles moulés. Pour les autres collaborateurs et les visiteurs, des bouchons d'oreilles classiques sont à disposition pour les zones à risque
    - Gants
    - Nouveauté 2016 : 100% des conducteurs machines sont équipés de lunettes de protection personnelles
  - Sensibilisation aux conditions de travail sur le terrain
  - Sensibilisation au port des EPI via une annexe au bulletin de paie
  - Des formations aux situations à risques ont été menées (incendie, ...) :
    - Tous les ans, 50% des collaborateurs de notre site de production sont formés à la manipulation d'extincteurs et de RIA
    - En 2015, 100% des collaborateurs de notre site de production ont été formés aux rôles de guide et serre-file
- Œuvre pour le dialogue social :
  - Notre structure est dotée d'un comité d'entreprise, d'un CHSCT et d'un délégué syndical
  - Des réunions générales d'information sont organisées trimestriellement

**Merico** s'attache, en outre, à ce que ses salariés travaillent dans un environnement fonctionnel et accueillant.

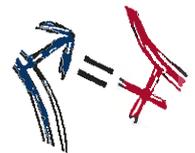
Actions 2014 / 2015 :

- Réaménagement de 100% locaux administratifs et commerciaux et des salles de réfectoire,
- Peintures
- Sols
- Renouvellement du mobilier
- Réorganisation des ateliers, marquage au sol (zones de circulation, accès aux matériel de secours incendie, ...)
- Remplacement des éclairages ateliers existants par des éclairages LED

### Négociation collective

**Merico** respecte l'ensemble des obligations de l'OIT et du Droit du Travail Français. Elle met à disposition des institutions représentatives du personnel, l'ensemble des moyens nécessaires à leur fonctionnement et s'attache à faire vivre la négociation collective.

Dans ce cadre, le comité d'entreprise, avec l'accord des syndicats représentatifs dans l'entreprise, est intégré de fait à toute négociation d'accord collectif (aménagement du temps de travail, égalité hommes/femmes, ...).



### Egalité hommes femmes

**Merico** s'interdit toute forme de discrimination en matière d'emploi et de poste occupé. Elle a procédé à ses embauches sans discrimination.

L'accord égalité hommes/femmes, signé le 17 décembre 2012, est arrivé à échéance fin 2015.

**Bilan :**

- **En terme d'accès à l'emploi :** Dans le cadre d'un cœur de métier où traditionnellement les métiers de production demeurent exercés par des hommes alors que les métiers « administratifs » sont principalement exercés par des femmes, la proportion de femmes dans l'effectif (équivalent temps plein) est passée de 26% en 2011 à 33% en 2015.

- **En terme de formation :**

Du fait :

- o d'une part du travail en 3x8 et de l'histoire qui a longtemps interdit aux femmes le travail de nuit, les effectifs de nos ateliers sont à forte majorité masculine
- o et d'autre part de l'accent qui a été mis sur la formation technique des postes « ateliers »

En 2012, seules 38% des femmes avaient reçu une formation.

Des efforts ont été faits pour rééquilibrer ce taux : En 2015, 75% d'entre elles ont été formées.

Un nouvel accord est en cours de négociation avec les organisations syndicales et les instances représentatives du personnel.

## Emploi

Alors que le contexte économique et le manque de visibilité ont tendance à favoriser la précarisation de l'emploi et malgré la réduction de notre effectif, nos emplois sont essentiellement permanents et nous continuerons à privilégier les Contrats à Durée Indéterminée.

|      | CDI | CDD | TOTAL | %     |
|------|-----|-----|-------|-------|
| 2011 | 99  | 3   | 102   | 2,94% |
| 2015 | 80  | 1   | 81    | 1,23% |

## Travail et handicap



Dans le cadre de notre engagement sociétal, nous assurons, et dépassons notre obligation d'emploi de travailleurs handicapés par l'emploi de 5,21 unités en 2015.

Nous sous-traitons certains de nos travaux de façonnage à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ou aux Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) se situant géographiquement proches de notre site industriel.

Depuis 2014, l'entretien des espaces verts de notre site est assuré par le personnel d'un ESAT local.

## Insertion professionnelle

En 2015, Merico a conclu 4 contrats de professionnalisation en CDI avec des personnes non qualifiées. Ces contrats étaient assortis d'une période de formation de 188 h sur 6 mois.

Un programme de formation personnalisé a été établi, des points d'étapes d'évaluation des acquis ont été réalisés.

Chacun des collaborateurs concernés a été confirmé dans son emploi à l'issue de la période de formation.

## Formation professionnelle Développement de l'employabilité des collaborateurs

Le montant des dépenses de formation réalisées en 2015 (tous dispositifs confondus) a représenté :

- 3.61% de la masse salariale de cette même année
- 325 jours/homme.

Comme en 2015, le plan négocié avec les institutions représentatives du personnel pour 2016 est axé sur le développement des compétences métiers (400 jours/homme).

A ce jour :

- 287 jours ont été réalisés
- un projet complémentaire, représentant plus de 800 h de formation est à l'étude.

## Environnement

*Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;*

*Principe 8 : A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;*

*Principe 9 : A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.*

### Nos engagements dans la durée

Notre démarche pour maîtriser et ainsi réduire nos impacts environnementaux a été reconnue en 2008 par la certification ISO 14001 (Système de Management Environnemental) et renouvelée en 2014 avec succès.

Nous sommes conformes aux exigences de la marque Imprim'Vert® depuis 2006.

Les marques FSC® et PEFC® obtenues en 2008 et renouvelées en 2014 nous permettent de garantir à nos clients l'utilisation de papiers provenant de forêts gérées durablement.

Notre notation ECOVADIS pour 2016 est de 68/100.

Outre ces certifications et labellisations environnementales, notre système de management de la qualité est certifié ISO 9001 depuis 2003 (renouvelé en 2014).

Ces labellisations et certifications ont entraîné la publication de déclarations par notre direction et la formalisation de plusieurs procédures, modes opératoires et supports documentaires ainsi que la mise en place d'audits périodiques et de plans d'actions, à l'instar des outils d'amélioration continue. Celles-ci font partie intégrante de notre SMQSE. Elles induisent de ce fait un contrôle de l'application des « bonnes pratiques ».

Merico sensibilise régulièrement les salariés des différents services de sa structure à la préservation de l'environnement

Un flash QSE est réalisé mensuellement auprès des équipes de production.

Y sont abordés : - les incidents qualité,

- à tour de rôle, toute thématique relative à la sécurité et/ou à l'environnement.

Un compte rendu est ensuite affiché dans les ateliers.

Projet : établir une synthèse du flash pour affichage dans l'ensemble des services de l'entreprise.

Des sensibilisations particulières sont également réalisées par voie d'affichage, par exemple sensibilisation « éco gestes » ci jointe.

### **Principe de précaution**

L'entreprise s'efforce d'appliquer le principe de précaution dans sa politique d'achats et dans sa stratégie industrielle.

L'adhésion à une organisation professionnelle, l'UNIIC, permet à Merico de disposer de ressources en matière d'information réglementaires et techniques, d'être informée des études commanditées par la Branche ainsi que des actions et évolutions dans le secteur.

### **Les produits chimiques**

L'ensemble du personnel concerné est formé à la manipulation de ces produits. Traditionnellement cette formation est assurée par la personne en charge du SMQSE.

En 2016, 3 sessions de formation sur le thème, animées par les services de santé au travail locaux (SISTA), ont été organisées.

**P**oursuite de notre démarche de réduction de l'utilisation des produits chimiques :

- Notre objectif : Zéro produits CMR.
- Pour cela, nous étudions constamment la possibilité de supprimer ou de substituer, le cas échéant, l'utilisation des quelques produits CMR encore utilisés dans l'entreprise

### **Déchets**

**Le tri des déchets est en place dans tous les services de notre structure**

Nous avons mis en place une gestion rigoureuse de nos déchets :

- Ils sont listés dans un tableau dédié qui reprend l'ensemble des éléments liés aux déchets et à leur traitement (code nomenclature, quantité produite/an, type de collecte, nom du collecteur, ...)
- Les enlèvements sont suivis sur le registre des déchets conformément à l'arrêté du 29 février 2012

- Chaque enlèvement de déchet dangereux fait l'objet d'un bordereau de suivi (BSDD) nous permettant de nous assurer de sa bonne élimination finale.
- Le papier, le plastique et le carton sont rachetés pour être revalorisés.
- Les déchets dangereux sont triés au sein de nos ateliers et sont récupérés par des prestataires agréés.
- Des indicateurs spécifiques et propres à chaque déchet, ont été mis en place, par exemple :
  - Suivi du tonnage des déchets papier
  - Suivi du tonnage des déchets dangereux
  - Suivi du pourcentage de valorisation

Le pourcentage de valorisation de nos déchets s'est élevé à 94% en 2015.

**Actions 2016 :**

- Les caissons de collecte des déchets existants ont été remplacés par des conteneurs plus adaptés
- Dans l'atelier plat, un système d'évacuation automatique des eaux de mouillage et des solutions de lavage a été mis en place.

**Achats papier**

Nous privilégions les fournisseurs de papier ayant une démarche environnementale et donc les achats de papiers certifiés PEFC ou FSC.

|                                      | 2011   | 2015   |
|--------------------------------------|--------|--------|
| % des achats avec papier PEFC ou FSC | 84.25% | 89.24% |



**Lutte contre la corruption**



Merico confirme son soutien aux valeurs du Pacte Mondial en matière de lutte contre la corruption.

Notre procédure de sélection et de suivi de nos fournisseurs, en place, met à priori l'entreprise à l'abri des risques de corruption avec ceux-ci.

En 2016, nous avons nommé un collaborateur chargé de mettre en oeuvre un outil permettant d'affiner et d'optimiser la gestion des relations avec nos fournisseurs et le suivi de celles-ci.

Merico n'a jamais commis d'acte de corruption.

